

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'en 2014)

- Systématiser les bonnes pratiques agricoles en terme de gestion des effluents (conditionnement des aides à l'agriculture, développement de l'agriculture biologique sur les captages, développement de la technicité des éleveurs en lien avec la Chambre d'agriculture et apport de conseils pour les épandages, mesures agri-environnementales...)
- Résorber les points noirs en assainissement domestique en diversifiant et en adaptant les solutions

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'en 2017)

- Assurer l'équilibre entre les ressources en eau
- Pérenniser les bonnes pratiques agricoles
- Continuer à restaurer les milieux aquatiques prioritaires (cf. A47)

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Indicateurs de qualité des cours d'eau (observatoire de l'eau)
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Résorption des points noirs d'assainissement
 - Modalités d'aides aux investissements
 - Programmes d'intervention avec les syndicats
 - Evaluation de la gestion des effluents à partir des plans d'épandage

A44 - Contribuer à la qualité de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et aux performances globales des installations dans une logique de solidarité avec les territoires ruraux

Il s'agit de renforcer la qualité des équipements d'assainissement et de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement tout en assurant une solidarité envers les territoires ruraux, en mettant en place des objectifs de gestion durable.

Dans ce cadre, il s'agit d'orienter l'action du Service d'Assistance Technique (SAT) vers le conseil des maîtres d'ouvrage pour mettre en place les outils de la bonne gestion sur la protection des ressources en eau, sur la gestion du service de l'eau, sur la gestion des services d'assainissement collectif et non collectif adaptés aux bassins.

Il s'agit également de soutenir financièrement les opérations d'investissement des collectivités rurales visant à maintenir, voire à améliorer la qualité du service (fin de programmes d'assainissement issus des schémas directeurs, renouvellement de stations d'épuration, renouvellement des feeder d'alimentation en eau potable).

Objectif à atteindre à court terme (2010-2012)

- Montée en puissance du rôle de conseil : évolution du SAT sur les volets techniques, financiers et juridiques (assainissement collectif ou non collectif, services en régie ou délégués, contrôle des délégataires en lien avec la DDEA, accompagnement technique des SPANC)

Objectif à moyen terme (jusqu'en 2014)

- Fiabiliser les outils de gestion et augmenter l'efficacité des services afin de pérenniser les investissements et assurer leur renouvellement

Objectif à long terme (jusqu'en 2017)

- Pérenniser la bonne gestion des services

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Indicateurs de performances des installations d'assainissement
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Mise en place des outils de gestion des services

A45 - Impliquer les professionnels, les habitants et en particulier les collégiens dans la préservation des ressources en eau

La particularité géologique du Doubs exige de la part de tous les habitants, une vigilance sans doute plus accrue qu'ailleurs en termes de pressions potentiellement polluantes :

- rejets directs : domestiques, industriels et agricoles,
- utilisation de produits phytosanitaires et de lessives phosphatées,
- épandages de boues de station d'épuration et d'effluents d'élevage,
- pratiques de loisirs aquatiques (pêche, baignade, canoë, canyoning...).

Par ailleurs, grâce à ses caractéristiques karstiques et à ses géotopes remarquables (sources de la Loue, du Doubs, du Lison, du Cusancin, du Dessoubre, tourbières de Frasne, marais de Saône, lacs de Remoray et de Saint-Point...), le Doubs dispose d'un patrimoine naturel remarquable participant à son identité et à son image. D'ailleurs, des structures d'animation existent (ou sont en projet) sur ces sites.

Enfin, la culture rurale fortement marquée de notre département, démontre l'attachement de la population à ce patrimoine. Ainsi, depuis de nombreuses années, l'eau est un thème central des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires et au collège.

L'orientation de l'action départementale repose sur la capitalisation de ces bonnes pratiques et de ces compétences territoriales pour développer un **pôle de médiation et de ressources sur l'eau** dans le département, pour :

- sensibiliser et former les professionnels en prise directe avec les milieux humides. L'action du Conseil général se consacrera aux agents départementaux en charge notamment de la maintenance routière (viabilité hivernale, utilisation de phytosanitaires, travaux en rivière, passages à batraciens...) et aux éleveurs dans le cadre des bonnes pratiques d'épandage,
- constituer un « pôle ressources sur l'eau » autour de la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche destiné aux enseignants, aux aménageurs, aux collectivités et au grand public, capitalisant les outils d'éducation sur le thème de l'eau,